
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl «Résilience»,
en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl «Résilience», sise Avenue de l'Hôpital 54, à 7000 Mons, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl «Résilience» est agréée pour exercer les missions suivantes :

- aide sociale pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut ;
- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut ;
- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.